

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS RHIN

## VILLE DE NIEDERBRONN LES BAINS

### ARRETE DU MAIRE

**Objet** : Informatisation de la gestion du Cimetière Communal.

Le Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié par les décrets n°78-1223 du 28 décembre 1978 et n°79-421 du 30 mai 1979 et n° 80-1030 du 18 décembre 1980,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 1995,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à Niederbronn-les-Bains un fichier informatisé de gestion du Cimetière Communal permettant la gestion des tombes, des concessions et des défunts avec effet du 15 décembre 1995.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

- Nom, Prénom, Adresse des propriétaires de tombes,
- Nom, Prénom, Adresse des concessionnaires,
- Nom, Prénom, Date de naissance, de décès et d'inhumation des défunts

liées à d'autres informations concernant :

- l'emplacement des tombes
- le type de tombes
- le nombre et la désignation des concessions par tombe
- le prix des concessions et paiements
- les durées de concessions
- date de création de la concession
- échéance de la concession
- n° de la concession

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les destinataires ou catégories ou catégories de destinataires sont : le Service Etat Civil de la Commune de Niederbronn-les-Bains, la famille des défunts ou propriétaires de concessions.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Service Etat Civil de la Commune de Niederbronn-les-Bains.

Article 5<sup>ème</sup> : Ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Haguenau
- Recueil des Actes Administratifs de la Mairie

**Article 6<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de Niederbronn-les-Bains et publié dans le recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du BasRhin.

Fait à Niederbronn-les-Bains  
le 27 novembre 1995,

Le Maire

Frédéric REISS